AVESNES-LE-SEC

UN VIEUX TISSEUR

MEURT DE FROID SUR UN CHEMIN

Mardi, à une heure avancée de la soirée, Philippe Lejan, 69 ans, tisseur, qui avait quitté Avesnes-le-Sec le matin, pour porter sa pièce à Avesnes-les-Aubert, a été trouvé mort sur le chemin de traverse qui unit les deux communes. Une congestion cérébrale causée par le froid l'aura terrassé et personne n'étant passé par là, il est resté étendu toute la journée à l'endroit où la mort l'a surpris.

SAINT-AMAND

En sautant du tramway un vieillard se tue

Jeudi, à cinq heures et demie du soir, au lieu dit « La Grise Chemise », territoire de Saint-Amand, le tramway se dirigeant vers Saint-Amand à une vitesse de quinze kilomètre à l'heure. Au moment d'arriver à la « Grise Chemise », le chef de train Poivre vit un voyageur qui se précipitait pour descendre.

Le chef de train appuya aussitôt sur le bouton de la sonnerie électrique et vit au voyageur de ne pas descendre. Mais celui-ci, M. Emile Beauchamp, 62 ans, bûcheron et cultivateur au Mont des Bruyères, était sourd : il sauta sur la route en sens inverse de la marche du train.

Le malheureux tombe et se fractura le crâne sur le pavé. On le releva sans connaissance et on le transporta à Saint-Amand. M. le docteur Fourmeaux le fit admettre d'urgence à l'Hôpital.

Beauchamp succomba dans la nuit.

Renversé par son chariot. — Mardi dernier, M. Danna, 50 ans, cultivateur à Hasnon, conduisait un chariot attelé d'un cheval et d'un bœuf. Il était monté sur le devant du véhicule.

Au hameau de Cobray, au lieu dit « La Taillette », le conducteur tomba si malheureusement de son siège qu'une des roues du chariot lui passa sur la tête.

Le corps de l'infortuné cultivateur fut transporté à l'hôpital de Saint-Amand, puis conduit à Hasnon.

ANZIN

Grave affaire d'abus de confiance

La gendarmerie d'Anzin est actuellement saisie d'une grave affaire d'abus de confiance dans laquelle est incriminé un entrepreneur de bâtiments.

Voici ce que dit à ce sujet un de nos confrères de Valenciennes :

Il y a une dizaine de jours, un ouvrier couvreur, adressait une triple plainte au Maire de Valenciennes, au Sous-Préfet et au Procureur de la République.

Le couvreur, qui avait été congédié, était chargé de réparations.

D'après sa plainte, son patron lui aurait recommandé de diminuer un certain nombre d'ardoises chaque fois qu'il était occupé aux réparations de la toiture. Il aurait ainsi détourné 2.500 ardoises.

Dans les mêmes conditions, l'ouvrier couvreur avec l'aide de plusieurs camarades parvint à soustraire 32 kil. de vieux plomb, un chéneau en plomb, une certaine quantité de clous, etc., etc. Le tout rentrait dans l'établissement de son patron.

Une seconde escroquerie a été portée contre le même entrepreneur.

Se trouvant dans un autre bâtiment, le couvreur parvint à détourner en l'absence du surveillant plus de 15.000 ardoises. Il est à remarquer que l'ouvrier n'a jamais touché un centime du produit de ces vols.

Dans ses révélations l'ouvrier couvreur a demandé que l'on nomme une commission d'enquête à laquelle il fournirait tous les renseignements qui lui seraient demandés.

La gendarmerie n'a pu interroger l'entrepreneur qui était absent.

L'affaire en est là.

DE GROS REVENUS

Pour un petit capital

Quand vous arrivez à un âge avancé et que vous avez, à force d'économie, amassé péniblement un modeste pécule d'une dizaine de mille francs, il vous reste le souci de lui procurer un placement avantageux.

Que faire, en effet, de ce capital, dont le revenu ne serait guère que de 300 francs ?

La rente viagère ne vient-elle pas alors s'imposer bien souvent

Pour le même capital :

Cette rente serait à 60 ans, de : 847 fr

— — à 65 ans, de : 1.013 fr

— — à 70 ans, de : 1.198 fr.

Le revenu serait donc augmenté dans de notables proportions et permettrait de vivre.

Mais il importe, quand on dépense un capital, de ne s'adresser qu'à une Compagnie de tout repos, et aucune ne peut, par l'importance hors pair de ses garanties, inspirer plus de confiance que la Nationale-Vie, entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat, dont le siège est à Paris, 2, rue Pillet-Will.

Cette Société, qui a des agents généraux dans tous les arrondissements de France, envoie aux intéressés, gratuitement et confidentiellement, tous les renseignements nécessaires.

CAMBRAI

Prudentielles. — Vendredi, à deux heures et demie, eut eu lieu, à la Métropole, les funérailles solennelles de Germaine Dartus, âgée de six ans.

La levée du corps a été faite par M. l'Archiprêtre, assisté de MM. les vicaires de la paroisse.

L'ange retourné à Dieu était la petite-fille du sympathique M. Dartus, chantre à la Métropole, qui conduisait le deuil, accompagné de M. le chanoine Lemaire.

Une foule très nombreuse, dans laquelle se trouvaient plusieurs ecclésiastiques, se pressait derrière le petit cercueil, qui disparaissait sous un amas de blanches fleurs, symbole de grâce et d'innocence, qui étaient les caractères distinctifs de la petite mignonne disparue.

Puissent les nombreux témoignages d'affection que M. et Mme Dartus ont reçus dans cette triste circonstance, joints à la pensée sublime qu'ils ont un ange dans le ciel, adoucir la grande douleur que leur cause la mort de cette enfant.

SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI

Un ex-instituteur. — Il nous revient que dans une conférence faite dans cette commune le dimanche 29 décembre par un ancien instituteur, il y fut dit des choses fort intéressantes.

C'était, paraît-il, pour fêter la Noël laïque que cette réunion avait été organisée. Il n'y a guère que nos fameux Alliborons pour penser à laïciser la fête de Noël. En à propos de Noël laïque l'ancien instituteur a spécialement calomnié les catholiques et leur religion.

Nous reviendrons un jour sur cette conférence à laquelle tous les enfants furent obligés d'assister. Aujourd'hui, contentons-nous de protester contre cette façon d'instruire les enfants, et de rappeler aux parents que personne au monde ne peut les forcer à envoyer leurs fils aux réunions maçonniques de Messieurs les instituteurs.

Pour connaître leur religion, nos enfants n'ont qu'à écouter leur curé qui en sait beaucoup plus long sur Dieu, l'Eglise et son histoire que tous les Alliborons

AVESNES

SERPONTAINE

Mort de froid. — Un pleur Jules Tribout, 70 ans, qui vivait de mendicité, a été trouvé mort de froid, à 150 mètres d'une baraque à bestiaux, où il se réfugiait, par le garde-barrière du passage Aniveau, au chemin de Solre-le-Château à Sertenaine.

MAUBEUGE

Poudrière attaquée

Coups de feu d'une sentinelle

Deux individus malintentionnés ont tenté, plusieurs nuits de suite, de parvenir jusqu'à la poudrière établie dans le fossé des fortifications à la porte de Bavai.

Deux fois, après les sommations d'usage, la sentinelle a fait feu mais les balles n'ont pas porté.

Des rondes ont été faites ; elles n'ont pas eu de résultat.

BAVAY

Accident. — Un ouvrier du nom de Deghaye, en déchargeant des sacs à l'établissement L. Defay et Cie, fabricants d'engrais à Bavay, s'est blessé grièvement au pied gauche.

Le blessé a été immédiatement reconduit à son domicile et le docteur Jacquemart, mandé aussitôt, lui a prodigué ses soins.

On craint une luxation.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE DOUAI

Audience du 3 janvier 1908
Président, M. DELANGRE

Mendicité. — Marie-Jean-François Duhec, 57 ans, a été surpris mendiant à Somain; il a déjà subi 29 condamnations pour vagabondage, mendicité, rébellion, etc. Il allègue qu'il est impotent et presque aveugle; c'est un ancien soldat de la légion étrangère. Ce qui aggrave son cas, c'est qu'il a menacé une personne qui refusait de lui donner de l'argent au lieu d'un pain. Le tribunal le condamne à 1 mois de prison.

— 16 jours à Henri Danney, 48 ans, journalier, sans domicile fixe, plusieurs fois condamné pour ivresse, bris de clôture et 2 condamnations en 1907 pour mendicité.

— 6 jours à Paul Farineux, 27 ans, né à Wany. Il dit au tribunal qu'étant sans famille et vu sa maladie, il ne peut travailler et se verra forcé de recommencer à mendier.

— *Vagabondage et mendicité.* — 8 jours à François Manet, 46 ans, journalier né à Douai.

— *Outrages, mendicité et ivresse.* — 5 fr d'amende à Jules Pamart, 46 ans. C'est un malheureux ecrasé, il est poursuivi pour ivresse, mendicité et outrages à la gendarmerie.

COURRIER MILITAIRE

AVIS AUX LECTEURS

Je rappelle aux lecteurs de la *Croix* que pour recevoir une réponse dans le *Courrier hebdomadaire*, il faut adresser une lettre à *M. la Bande*, 5, rue Bayard, Paris, et indiquer le nom, le numéro, le pseudonyme, sous lequel la réponse doit paraître. Quand on désire une réponse par *lettre*, joindre à la demande une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte. — Les réponses sont faites dans la semaine suivante.

F. F. Rennes. — 1° Un conscrit mourant 6°,20 et bien constitué, peut être versé dans n'importe quelle arme (sauf les cuirassiers), pourvu qu'il réunisse les conditions d'aptitude exigées. — 2° Un ajourné n'a pas de chance d'être accepté *de suite* pour un engagement de 3 ans. Il pourra tenter la chose, quand il sera devenu plus fort, ultérieurement.

L. P. Pitou. — Un homme classé dans l'auxiliaire sous l'ancienne loi, n'a pas à faire de 28 jours. — On a parlé du recensé, le 12 juillet, des ajournés une fois seulement à la classe 1904.

P. L. et G. P. N. N° 49. — Blessé de la classe 1903, il pourra penser, en juillet et août prochain, l'examen pour le *B. A. M.*, qui lui permettra de devancer l'appel en octobre 1908. — Lire le *Croix* du 29 nov. dernier, et se procurer chez Berger-Levrault, à Nancy, le *Manuel du caporal* Chapuis pour la préparation militaire.

Deux Vaporieurs, amis de la « Croix », A. B., et A. V. B. — Voici ce qui vient d'être prescrit au sujet du « service des deux frères ». Le ministre décide que, dans le cas où plusieurs frères seront appelés du même appel, qu'ils appartiennent à la même classe ou à des classes différentes, ils seront à l'avenir affectés, sur leur demande, au même corps, autant toutefois que le permettront les conditions d'aptitude physique exigées pour l'admission dans les différentes armes.

Cette mesure sera appliquée dès maintenant en faveur des militaires actuellement sous les drapeaux.

En conséquence, les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon et les généraux commandant les corps d'armée et la division de Paris devront prononcer, sur la demande des intéressés, toutes les mutations ayant pour but de réunir dans un même corps ou même fraction de corps les frères servant comme appelés.

En dehors de l'aptitude physique exigée, ces mutations ne seront autorisées que sur le consentement écrit de ceux des militaires appelés à changer de corps, et si d'ailleurs la condition des intéressés n'a donné lieu à aucune plainte.

Conclusion : que les frères sous les drapeaux qui veulent se réunir pour terminer leur service ensemble, fassent, par la voie hiérarchique, une demande à leur colonel. En parler à leur capitaine-commandant qui les guidera.

L. Hav. — M. l'abbé D., à St-S. — Un lecteur embrouillé. Aucune. — Lire dans le numéro de la *Croix* du 18 décembre l'article sur « les pourvoirs administratifs ». — Certaines catégories de pourvoir seront jugées sous le 15 janvier 1908.

Lorrel, Gaston. — On peut fort bien se préparer chez soi, en vue du *B. A. M.* C'est une question de travail et de volonté. — Lire pour tous renseignements, toutes les réponses ci-avant : « F. E. et G. T. ».

E. A., Inganda. — Il y a en ce moment, de grands retards dans les courriers. — Si la réponse n'est égarée, veuillez réécrire.

M. P. E., Vosges. Bien et perdu. — Après la revision et jusqu'au 30 septembre, on peut devancer l'appel, en s'engageant pour trois ans. — 40 kilos pour 1°,30 de taille. On n'est pas beaucoup. Les majors apprécieront. — Quand on veut s'engager se présenter au recrutement avec son acte de naissance et son certificat de bonne vie et mœurs. Là, on guidera pour les autres formalités et la visite médicale. — Aucune prime n'est allouée aux engagés de trois ans.

G. G., 10. — Un jeune homme de 1°,66, et 51 k. 5, de poids, 1°,52 de tour de poitrine, n'ayant aucune maladie, a toutes chances d'être pris bon à la revision. — Il vaut toujours mieux se présenter devant le Conseil.

Commandant X. (Finistère). — La circulaire du 21 février 1906, relative à la suppuration des campagnes et de M. Berteaux. Le voici :

« Pour l'application des dispositions de l'article 1er de la loi du 15 mars 1904 prescrivant de supputer les campagnes par mois, le ministre de la Guerre décide que dorénavant, sur les états de service produits pour la liquidation des pensions, il y sera fait de mentionner une interruption dans les campagnes chaque fois que, pour un motif quelconque, le militaire rentre en France ou que, sans quitter le territoire où il jouit du bénéfice de campagne, il est mis dans la position de congé. »

S. Génie. — 1° Pour pouvoir s'engager dans le génie, avoir 1°,60, bonne santé, et exercer de préférence, une profession utilisable dans cette arme spéciale. — 2° Il est sans contexte, plus difficile d'entrer à l'Ecole de Versailles qu'à Saint-Maixent. — 3° Le service est plus chargé dans le génie que dans l'infanterie.

Un lecteur de la « Croix », Pitou. — Un frère cadet peut, avant l'âge de la conscription, se fixer à l'étranger. — Il pourra, quand le recensement arrivera pour lui demander un *sursis* pour ne faire son service qu'à sa date. [illegible] la nouvelle loi militaire.

P. B., Landes. — La loi est souvent interprétée dans un sens dégré par l'autorité militaire. — Le dispensé ancien article 23 (à n'importe quel titre), doit invoquer la dispense article 21 (§ 5) (frère de militaire en activité depuis dix ans) et produire ses justifications au recrutement. Si celui-ci *regimbe*, porter sa requête au ministre, sans hésiter. — Il faut agir avant octobre, époque du rappel possible.

Répondu directement. — M. F. de C., Grisolles. — P., rue H., Carentan. — M., v. Mascara. — C. de B., rue T., Le Mans (Sarthe). — J., Pont-Levoy (L.-et-Ch.). — B., Samognat (Ain). — S., rue de la P., Lille. — P. M., d'Audelange par Rochefort-sur-N. (Jura). — M. C., rue des B. St-Georges-de-Didonne. — E. B., Senones (Vosges). — Ch. St-Michel-Labadie (Tarn). — G. L., Guesny. — B., St-Léon (Allier). — P., ch. de Maranville (Ille-M.). — P. Verberie (Oise). — L., chez M. le G., Landerneau.

JEU DE DAMES

PROBLÈME 203, PAR FIASSON

Noirs : 9 pions

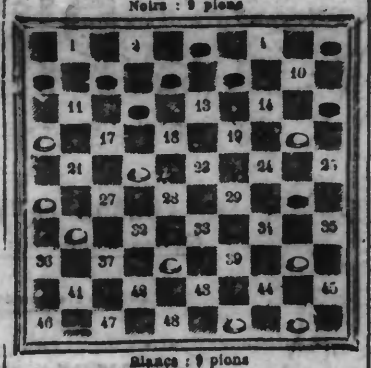

Blancs : 9 pions

Les Blancs commencent et gagnent

Ce problème de J. Fiasson a paru dans la revue « Le Jeu de Dames » de Leclercq (L.13.64), sous le n° 1614.

« Le Jeu de Dames », revue spéciale et mensuelle, 6, rue Mariel, à Paris, est dans sa 18e année d'existence ; abonnement, un an : 10 f. ; le 5e : 1,25.

PROBLÈME 204, PAR PAYETTE

Noirs : 11 pions

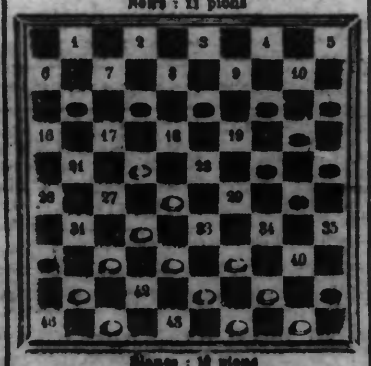

Blancs : 10 pions

Les Blancs commencent et gagnent

Un beau problème d'A. Payette, à Montréal « Patrie », 1904, n° 1608 ; nous recommandons à nos lecteurs l'étude de la fin de partie, qui est très instructive.

Solution du problème 203

B. 29.23 — 30.35 — 35.2 — 2.16
N. 13.40 ou 39.40 — 39.30 ou 18.29 — 6.36

Solution du problème 204

B. 19.11 — 27.30 — 37.31 — 39.44 — 34.3 — 1.27 X
N. 7.18 — 16.29 — 24.19 — 29.32 — 45.40

Adresser toutes les solutions et communications à M. Paul Au Sauter de Wasemmes, établissement Saint-Louis, 29, rue du Marché, où les joueurs se réunissent les dimanches, lundis et jeudis dans la soirée.

Parties entières

DIXIÈME PARTIE

Position après le 41e coup des noirs :
N. Pions : 2, 6, 15, 16, 17, 30 ; Dame : 50.
B. Pions : 26, 27, 28, 32, 37, 42, 47, 48

48	27.32	50.28
48	28.32	17.30

Un incident assez vif s'est produit ici, parce que M. A. Kandi avait pris les deux pions blancs en s'arrêtant à 24 au lieu de 18, et qu'un des spectateurs ayant signalé la fausse manœuvre pendant que M. Baudin réfléchissait, se demandant s'il devait ou non maintenir le pion noir à 24, le pion avait été replacé à la case 17 qu'il devait occuper naturellement.

Le Soudanais ne voulut plus jouer, prétendant que son adversaire seul aurait du parti et que le pion devait rester à 24. Il est certainement préférable que la chose ait lieu pendant entre les deux joueurs ; mais, dans ce cas, on ne saurait priver d'une faute marquée considérée de la galerie, et lorsqu'il s'agit comme dans l'espèce, d'une faute de marche profitable à celui qui le fait, c'est-à-dire déloyale, si elle est intentionnelle, nous estimons que la galerie peut parler, et doit même le faire, comme par exemple, si l'on voyait ajouter un pion et jouer, par suite, avec un pion de plus, ou tricher aux cartes, aux dominos. A. Kandi fait, cependant, par se rendre à la justesse de ces observations.

Si le pion noir fut resté à 24, en plaçant de 19 le gain de la partie était assuré aux noirs en quelques coups, car après les deux meilleurs coups des blancs 30.34 et 45.43, le passage à dame était vite forcé par 20.25, 25.30.

44	42.38	32.36
45	39.34	29.40
46	48.42	35.30
47	32.28	28.32
48	28.47	30.25
49	48.30	36.30
50	34.29	1.7
51	27.48	7.18
52	42.38	30.36
53	30.34	40.44
54	34.29	25.40
55	25.30	40.44
56	30.29	22.27

Si 44.49, il y avait que le champ remise par 28.32, 32.7

57	29.15	17.21

Si 44.49, remise par 27.21, 32.38

58	32.38	44.49
59	38.19	49.40
60	32.19	40.49
61	38.9	2.9

Si 44.49 ou 44 ou 40, les noirs perdaient par 28.32, 3 prend le pion et la dame.

62	32.38	21.14
63	5.46	

Partie remise.
(Notes de Leclercq, dans le « Jeu de Dames » à Paris).

RÉCRÉATIONS SCIENTIFIQUES

DOUZIÈME RÉCRÉATION

Jeu de billes. — Etant données 19 billes (ou 19 objets quelconques, des bouchons par exemple), deux joueurs prenant, chacun à leur tour, 1, 2, 3 ou 4 billes : celui qui prend la dernière a perdu.

Y a-t-il un moyen de gagner à coup sûr, quel que soit le trait

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 2 janvier

Hull, v. ang. Truro, 271, Fort, dm. Debaecker
Newcastle, v. ang. Gosforth, 765, Ledu, charbon.
St-Malo, v. Léon, 512, Pon, dm. Cie Brest.
Sydney, v. ang. Katuna, 2927, Lée, dm. Debaecker (mis 3).
Adélaïde, vap. ang. Mimiro, 4085, Luisen, dm. Gondrand (dersé 3).

du 3 janvier

Newcastle, v. ang. Sandsend, 417, Hall, charbon.

ARRIVAGES ET DÉPARTS

St. N. Verberckmoes est parti de Saint-Nazaire le 2 allant à Dunkerque ; st. Cambrai est parti de Pauillac le 2 allant à La Pallice.

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES :	VENANT DE :
Norvik 26 déc., st. Anna	Dunkerque
Copenhague 30 st, dan. Adolph-Andersen id.	
Quelque 30, 4-m Madeleine	Port-Talbot
DÉPARTS :	ALLANT A :
Fernambuco 20 déc., st. Magellan	Dunkerque (en route d'Iquique)
S-Francisco 28, 3-m Asnières	Falmouth
Londres 2 janv., st. norv. Meriagen	Dunkerque
Manchester 1er, st. ang. Jabiru	id.
Newcastle 1er, st. ang. Sandsend	id.

PASSAGES. — Port-Said 20 déc., st. Ellen-Rickmers, allant de Saïgon à Dunkerque.
Colombo 1er janvier, st. ang. Mashona, allant de Sydney à Dunkerque.

APPRETEMENTS. — St. Duchess of Cornwall, de Cagliari et Carloforte à Dunkerque à 11 fr. 50.

Librairie de la Croix du Nord

Succursale de la Maison de la Bonne Presse de Paris
1, rue des Sept-Agaches (GRANDE-PLACE) LILLE

Bibliothèque du « Noël »

Grandeur et Décadence de Domino.
Les Epreuves de Madeleine, suivies des Aventures d'un Serin.
Jacques et Jacqueline.
Le Petit Jean chez les Auvergnats.
Le Fils du Maître d'école.
Follet, ou le Robinson des chiens.
Chaque volume broché, 1 fr. ; relié, 1 fr. 75
Port en sus

Album des enfants. Tableaux célèbres. Relié, 4 francs ; port, 0 fr. 75.
Album pittoresque du « Noël ». Deux vol. in-8° contenant chacun 100 chromolithographies. Chaque volume relié, 2 fr. 50 ; port, 0 fr. 25.
Album musical du « Noël ». Un volume in-8° contenant 25 morceaux de musique. Relié cartonné, 2 fr. 50 ; port, 0 fr. 25.

—o—

Alphabet illustré des enfants et premières lectures. Un volume in-8° de 64 pages. Illustr. de Lemot.
Fables choisies de La Fontaine. Un volume Lemot.
Chaque volume, relié, 1 fr. 50 ; avec tranches dorées, 1 fr. 75 ; port, 0 fr. 25.
Histoire Sainte illustrée. Un volume in-4° de 120 tableaux en chromo. Broché, 3 fr. 75 ; port, 0 fr. 75. Cartonné, 4 fr. 50 ; port, 0 fr. 45.
La Francade de Clovis. Un volume in-16 en couleurs. Illustrations de Malatesta. Cartonné, 0 fr. 75 ; port, 0 fr. 15.

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Marthe-Henriette-Marie-Joseph LIAGRE

décédée à Loos, le vendredi 3 janvier 1908, à l'âge de 15 jours, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Messe d'Ange, qui auront lieu le lundi 6 janvier, à 9 h., en l'église Notre-Dame-de-Grâce, à Loos, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière dudit lieu pour y être inhumé.

L'ensemble des maisons mortuaires, rue de Bellinghies, 9, à 9 h. 1/4.

Librairie de la Croix du Nord

Succursale de la Maison de la Bonne Presse de Paris
1, rue des Sept-Agaches (GRANDE-PLACE) LILLE

Bibliothèque du « Noël »

Grandeur et Décadence de Domino.
Les Epreuves de Madeleine, suivies des Aventures d'un Serin.
Jacques et Jacqueline.
Le Petit Jean chez les Auvergnats.
Le Fils du Maître d'école.
Follet, ou le Robinson des chiens.
Chaque volume broché, 1 fr. ; relié, 1 fr. 75
Port en sus

Album des enfants. Tableaux célèbres. Relié, 4 francs ; port, 0 fr. 75.
Album pittoresque du « Noël ». Deux vol. in-8° contenant chacun 100 chromolithographies. Chaque volume relié, 2 fr. 50 ; port, 0 fr. 25.
Album musical du « Noël ». Un volume in-8° contenant 25 morceaux de musique. Relié cartonné, 2 fr. 50 ; port, 0 fr. 25.

—o—

Alphabet illustré des enfants et premières lectures. Un volume in-8° de 64 pages. Illustr. de Lemot.
Fables choisies de La Fontaine. Un volume Lemot.
Chaque volume, relié, 1 fr. 50 ; avec tranches dorées, 1 fr. 75 ; port, 0 fr. 25.
Histoire Sainte illustrée. Un volume in-4° de 120 tableaux en chromo. Broché, 3 fr. 75 ; port, 0 fr. 75. Cartonné, 4 fr. 50 ; port, 0 fr. 45.
La Francade de Clovis. Un volume in-16 en couleurs. Illustrations de Malatesta. Cartonné, 0 fr. 75 ; port, 0 fr. 15.

MARCHÉS

Marché aux bestiaux. — Cours du 1er janvier 1908. — Nombre d'animaux amenés : Bœufs, 73 ; Vaches, 38 ; Taureaux, 15 ; Veaux, 215 ; Moutons, ... ; Porcs, ...

Vendus pour Lille : ... bœufs, 22 vaches, 13 taureaux, 147 veaux, ... porcs.

Vendus pour le rayon d'approvisionnement : ... bœufs, 49 vaches, 2 taureaux, 8 veaux, ... porcs.

Prix de revient au kilo sur pied : Bœufs, 0,90, 0,70 ; Vaches, 0,85, 0,70, 0,[illegible] ; Taureaux, 0,[illegible], 0,[illegible] ; Veaux, 1,[illegible], 1,45, 1,25 ; Moutons, vendus de ... à ... la pièce ; Porcs, ...

Prix de revient au kilo de la bête entière, déduction faite du cinquième quartier. — Bœufs, 1,[illegible], 1,[illegible] ; Vaches, 1,35, 1,05, 1,10 ; Taureaux, 1,[illegible], 1,12, 1,05 ; Veaux, 2,27, 2,12, 1,9[illegible] ; Moutons, ... ; Porcs, ...

Marché au blé (Prix moyen) du 31 décembre. — Blanc : 17,00 l'hectolitre ; blé roux : 16,75. Prix de 100 k. de fleur 1re qualité : 30,50.

Les huit marchés réunis (Lille, Douai, Armentières, Bergues, Bourbourg, Hazebrouck, Cambrai et Arras). — Blé blanc, prix moyen, de l'hectolitre : 15,62 blé roux : 16,51.

Taxe officielle du pain à Lille, au kilog. : le 2e fleur ou de gruau : 0,55 ; pain blanc ordinaire : 0,[illegible] ; pain bis ou de ménage : 0,[illegible].

Marché aux fourrages. — Du mois 31 décembre (100 kilog). — Paille, 1re qualité, 60,00 ; 2e q. 55,00. — Foin, 1re qualité, 70 ; 2e q. 60. — Luzerne, 1re qualité, 105 ; 2e q. 100. — Trèfle, 1re qualité, 120 ; 2e q. 110. — Regain, 1re qualité, 80 ; 2e q. 70.

Halles centrales. — Viande à la cheville. — Prix au kilog. (octroi compris). Bœuf, 1re q. 1,65 ; 2e q. 1,5 ; vache, 1re q. 1,50 ; 2e q. 1,40 ; taureau 1re q. 1,45, 2e q. 1,35 ; veau, 1re q. 2,25 ; 2e q. 2,15 ; mouton 1re q. 2,25, 2e q. 2,15 ; porc, 1re q. 1,70 ; 2e q. 1,65.

Gaillon, 2 janvier.

Avoine	16 50	Foins	8 ..
Harlots	32 ..	Paille	4 ..

AFFECTIONS DE LA PEAU

L'Onguent Foster à Lille

Rien ne gâte plus vite un bon naturel et ne met la patience à une plus grande épreuve qu'une irritation de la peau. Grâce à ce qui suit, ceux qui souffrent d'une affection de la peau verront qu'ils ont sous la main le remède cherché. Mme Savarin, 129, rue Philanthropique, Lille, nous dit : « Depuis plus de dix semaines, mon petit André avait toute une partie de la figure, l'oreille droite et le menton couverts de gros boutons qui lui causaient les démangeaisons les plus pénibles. Le pauvre petit souffrait le martyre, et, comme tous les enfants de son âge, il ne pouvait s'empêcher de se gratter, ce qui augmentait encore l'inflammation. Je m'inquiétais à juste titre, car j'avais déjà employé bien des remèdes, et malgré tous les soins, le mal persistait. C'est alors que j'entendis parler de l'Onguent Foster, vendu à la Pharmacie Leclercq, 34, Grand'Place, Lille. Je suis très heureuse de pouvoir dire que le résultat fut plus que satisfaisant car après huit jours d'applications régulières, mon petit André avait la figure complètement débarrassée de tous ces maux. Je certifie exact ce qui précède, et vous autorise à le publier »

Les hémorroïdes, l'eczéma, et autres affections de la peau causent un tourment affreux et déprimant ; le sommeil est troublé la nuit, les nerfs sont continuellement surexcités. L'Onguent Foster calme l'irritation et l'inflammation produites par la maladie de la peau sous quelque forme qu'elle se présente : eczéma, hémorroïdes, varicelle, globuleuse, acne, engelures et toutes démangeaisons de la peau. La première application soulage toujours et une boîte est généralement suffisante pour effectuer une cure durable. On trouve l'Onguent Foster chez tous les pharmaciens, 1 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six et franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez le véritable Onguent Foster et refusez toute imitation ou substitution.

LE BANYULS-TRILLES

BANYULS TRILLES

n'est pas un médicament
C'EST UN APÉRITIF INCOMPARABLE
agréablement préparé avec un
VIEUX et EXCELLENT VIN PUR
et le meilleur QUINQUINA
C'est pourquoi il est chaleureusement recommandé par
Le Corps Médical
aux hommes, dames et enfants
DEMANDER UN "TRILLES"
dans tous les Cafés et les bons Estaminets
— exiger l'étiquette sur la Bouteille —

Vous souffrez de maux de tête, de pesanteurs d'estomac ; vous avez des insomnies, des migraines, et vous en cherchez la cause ; une mauvaise digestion occasionne toutes ces douleurs. Une cuillerée à bouche de Vin Gobert à la Pepsine et à la Rhubarbe, vous guérira complètement. Le flacon : 2 francs. Pharmacie Centrale, Lille, 26, r. Esquermoise.

BOURSE DE LONDRES

3 janvier 1908	Cours précédent	Ouverture
Consolidés	84 1/8	84 1/8
Rentiers	89 ..	91 ..
Turc (série D)	84 7/8	84 ..
Banque ottomane	17 1/4	17 1/8
Rio-Tinto	46 1/2	46 1/8
Chemin de fer Cafrés	8 /16	8 8/16
Rand Mines	2 7/8	2 7/8
Rand Rand	5 5/8	5 5/8
Chartered	0 18/1	0 19/1 1/2
Robinson doll	5 5/8	5 5/8

Le gérant : Ch. VERIN.

Imp. de la Croix du Nord, 15, r. d'Angleterre, Lille

Pour nos Ménagères

MARCHÉS	Beurre	Œufs	Pommes de terre
	(le kilo)	(la douzaine)	(les 100 kilos)
Paris, 31 décembre (pour comparaison)	Normandie 3,10 4,40 ; Bretagne 2,80 3,70 ; Touraine 2,60 3,0[illegible] ; Nord et Est 2,10 2,70	Normandie Picardie extra 1,[illegible] 1,70 ; ordinaires 1,[illegible] 1,5[illegible]	Paris [illegible] ; Hollande 1[illegible] ; rondes hât. [illegible] ; rouge sans [illegible]
Lille, 31 décembre	3,... à 3,40 le kilo	14,... à 16,... le cent	9,50 à 10,... les 100 k.
Aire, 26 déc.	3,40 à ... le kilo	4,5 à ... le quart	3,50 à ... les 100 kil.
Armentières, 20 déc.	3,70 ... 4 »	18,... ... le cent	8,... ... »
Avesnes, 27 décembre	1,[illegible] 1,70 le 1/2 k.	5,[illegible] 5,80 le quart	8,... ... »
Bailleul, 7 janvier	1,60 ... le 1/2 k.	16,... ... le cent	8,... ... »
Bergues, 31 déc.	3,40 3,[illegible] »	5,60 ... le quart	7,60 ... »
Bourbourg, 31 déc.	3,60 3,80 »	8,... 8,50 »	7,... 10,... »
Courtrai, 0 déc.	3,... 3,80 »	9,25 9,50 »	7,50 8,50 »
Cassel, 26 décembre	1,60 1,[illegible] le 1/2 k.	4,... 4,[illegible] »	10,... ... »
Cambrai, 28 décembre	1,45 1,60 »	2,60 3,20 »	14,... 16,... »
Ypsing, 17 décemb.	1,65 ... »	4,... ... »	10,... ... »
Staires, 26 décem.	3,40 ... »	4,80 ... »	8,... 10,... »
Strasbourg, 2 janver.	1,[illegible] ... »	3,3 ... »	... ... »
Fourmies, 31 décem.	1,70 1,80 »	3,0[illegible] ... »	... ... »
Hazebourdin, 27 déc.	2,00 ... »	2,6 ... le 1/2 q.	... ... »
Hazebrouck, 0 déc.	1,80 1,[illegible] »	4,... 4,50 le quart	... ... »
Hirson, 5 décembre	1,[illegible] 1,[illegible] »	4,... ... »	... ... »
Fr. pérenne, 31 décem.	1,60 1,70 »	3,50 ... »	... ... »
Lamarcy, 14 décembre	2,70 ... le kilo	4,80 ... »	... ... »
Le Cateau, 28 décem.	1,60 1,70 le 1/2 k.	3,90 ... le quart	... ... »
Merville, 24 décembre	1,[illegible] ... »	3,90 ... »	7,75 8,... »
Orchies, 24 décembre	1,55 1,[illegible] »	3,... ... »	... ... »
Roubaix, 31 décembre	1,80 1,90 »	3,90 4,50 »	0,12 ... le kilog.
Solesmes, 28 décem.	1,[illegible] ... »	3,40 ... »	10,... ... les 100 kil.
Somain, 26 décembre	1,[illegible] 1,50 »	2,[illegible] 2,50 le 1/2 q.	... ... »
Valenciennes, 5 déc.	1,70 ... »	4,5[illegible] ... le quart	... ... les 2 kil.
Wasquehal, 13 déc.	1,30 ... »	3,10 ... le 1/2 q.	... ... »
La Bassée, 2 janvier	3,10 à 4,... le kilo	3,50 ... le quart	9,... ... les 100 kil.

Cote officielle du Peigné "Type unique" du Marché à terme de Roubaix-Tourcoing

BASÉE SUR LA MOYENNE DES PRIX PRATIQUÉS A LA CORBEILLE

Roubaix-Tourcoing, le 3 janvier 1908.

ROUBAIX-TOURCOING
D'après la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille

MOIS	COTE précédente	COTE du 1/10 Roubaix	COTE du 1/10 Tourc.	CLOTURE Acheteur	CLOTURE Vendeur	BOURSE Précédente	BOURSE Ce jour	BOURSE Acheteur	BOURSE Vendeur
Janvier	6 [illegible]	5 87 1/2	5 87 1/2	—	5 87 1/2	100	—	—	—
Février	5 15	5 20	5 20	5 27 1/2	—	115	—	—	—
Mars	7 1/2	5 25	5 25	5 30	5 27 1/2	—	—	—	—
Avril	5 10 1/4	5 20	5 20 1/2	—	5 20	—	—	—	—
Mai	5 0[illegible]	5 20	5 20	—	5 20	—	—	—	—
Juin	4 97 1/2	5 20	5 20	5 15	5 0	—	—	—	—
Juillet	4 97 1/2	5 0[illegible]	5 20	5 15	5 17 1/2	—	—	—	—
Août	4 97 1/2	5 15	—	5 17 1/2	—	—	—	—	—